



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 7 octobre 2019 nommant M. Bruno JEAUFFROY, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président du jury du troisième concours du CAPLP section Mathématiques - Physique-Chimie ouvert au titre de la session 2020,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPLP, section Mathématiques - Physique-Chimie, est constitué comme suit pour la session 2020 :

Président

M. Bruno JEAUFFROY
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Mathieu RUFFENACH
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MONTPELLIER

M. Johan YEBBOU
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Emmanuel DENISE
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NICE

Membres du jury

Mme Léa ANDREUCCI
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Jean LABBOUZ
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

M. Laurent MOUTET
Professeur agrégé

Académie d' AMIENS

Mme Gwenaëlle PAQUEREAU
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Mme Christel PERES
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Rajaa SALAH
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de ROUEN

Mme Sandrine TAUZIN
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

M. Jean-Marc VIDAL
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 juin 2020

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation,
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU